



Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 13 mai 2024

Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers

82, rue des Martyrs de la Résistance et de la Déportation 33540 Sauveterre-de-Guyenne

www.ruralesentredeuxmers.fr \ s.canu@ruralesentredeuxmers.fr \ 05 56 71 81 76

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 du mois de mai à 18 heures 30,
Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers,
convoqués le 6 mai 2024 par Daniel BARBE, président, se sont rassemblés en session ordinaire à Sauveterre-de-Guyenne.

Présents : Monsieur Cyril ABELA , Monsieur Marcel ALONSO, Madame Mireille AVENTIN, Monsieur Daniel BARBE, Monsieur Jean-Claude BERNÉDE, Monsieur Michel BRUN, Madame Maryse CHEYROU, Madame Christelle COUNHIL, Madame Marie-France DALLA LONGA, Madame Carole DELADERRIÈRE, Madame Christiane DULONG, Monsieur Daniel DUPRAT, Madame Danièle FOSTIER, Monsieur Vincent LAFAYE, Madame Christiane FOUILHAC, Monsieur Jean Pierre GASNAULT, Monsieur André GRÈZE, Monsieur Éric GUÉRIN, Madame Valérie HATRON, Monsieur Francis LAPEYRE, Monsieur Joël LE HOUARNER, Madame Laurence LEROY, Monsieur Benjamin MALAMBIC, Monsieur Frédéric MAULUN, Monsieur Florent MAYET, Monsieur Olivier MEHATS, Madame Josette MUGRON, Monsieur Philippe PORTEJOIE, Monsieur Jean-Paul POUJON, Monsieur Jean Marc PRA, Monsieur Régis PUJOL, Madame Myriam RÉGIMON, Madame Marie-Claude REYNAUD, Monsieur Jean-Claude RIBEIRO, Madame Véronique ROUX DOREMUS, Monsieur Colin SHERIFFS et Madame Sylvie TEISSIER

Représentés : Madame Sandrine ALLAIN par Madame Marie-Claude REYNAUD, Monsieur René BOUDIGUE par Monsieur Benjamin MALAMBIC, Monsieur Bernard DALLA LONGA par Madame Valérie HATRON, Madame Laurence DUCOURT par Madame Christiane DULONG, Madame Véronique DUPORGE par Monsieur Daniel DUPRAT, Monsieur Olivier JONET par Monsieur André GRÈZE, Madame Martine LOPEZ par Monsieur Joël LE HOUARNER, Monsieur François LUC par Monsieur Frédéric MAULUN, Monsieur Christophe MIQUEU par Daniel BARBE, Monsieur Laurent NOEL par Monsieur Florent MAYET, Monsieur Dominique ROBERT par Madame Christelle COUNHIL, Monsieur Michel REDON par Madame Mireille AVENTIN, Monsieur Christophe SÉRÉNA par Monsieur Éric GUÉRIN et Madame Corinne SPIGARIOL BACQUEY par Madame Myriam RÉGIMON

Excusés : Monsieur Michel DULON

Absents : Monsieur Daniel AUBERT, Madame Marie-Claude CONSTANTIN, Monsieur Philippe CUROY, Monsieur Frédéric DEJEAN, Monsieur Sébastien DELUMEAU, Monsieur Alain DIDIER, Madame Véronique DUBOURG BOUNADER, Monsieur Jean-Claude DUBOS, Monsieur Daniel GAUD, Monsieur Thierry LABORDE, Madame Sylviane LÉVÊQUE, Monsieur Bernard RÉBILLOU, Monsieur Thomas SOLANS, Monsieur Jean-Marie VIAUD et Monsieur Rémi VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Madame Valérie HATRON

ORDRE DU JOUR

- 1) Élection d'un Vice-président en charge du social
- 2) Contrat d'Objectif Territorial – Définition des actions
- 3) Actions Collectives de Proximité (ACP) – Adoption du dispositif
- 4) Cap Solidaire – Renouvellement de la convention de partenariat
- 5) CAP Solidaire – Transport d'Utilité Sociale – Avenant n° 1
- 6) Convention d'Objectifs et de Financement - Versement de la Prestation de Service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Extrascolaire » et du bonus « territoire CTG »
- 7) Convention d'Objectifs et de Financement - Versement de la Prestation de Service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Périscolaire », du bonus « territoire CTG » et de la bonification « Plan mercredi »
- 8) Convention d'Objectifs et de Financement - Versement de la Prestation de Service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Accueil Adolescents » et du bonus « territoire CTG »
- 9) CFE - Mission d'accompagnement à la fiscalité locale
- 10) CLIC – Renouvellement de la convention avec le Département de la Gironde
- 11) Questions diverses

DÉCISION : AUCUNE

Validation du Procès-verbal du 8 avril 2024 à la majorité.

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	37
Nombre de procurations	14
Excusés	1
Absents	15
Nombre de votants	51

Pour	41
Contre	0
Abstentions	9
Non votant	1

Élection d'un Vice-président en charge du social

Monsieur le président informe de la demande de démission de monsieur Daniel GAUD en tant que vice-président. Il précise qu'il ne sera pas possible de voter car la Préfecture n'a pas validé la requête. Le vote est donc reporté au prochain Conseil Communautaire.

DÉLIBÉRATIONS

DEL_2024_037

Objet : Contrat d'Objectif Territorial (COT) – Validation du plan d'actions

Monsieur Benjamin MALAMBIC, vice-président, rappelle que la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers s'est engagée dans une démarche de transition écologique dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) mais aussi au travers d'un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) d'une durée de 4 années (début 2023- fin 2026).

Rappel : Qu'est-ce que le COT ?

En 2022, l'ADEME s'est dirigée vers le Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers pour que celui-ci anime, pour le compte des cinq communautés de communes, un Contrat d'Objectifs Territorial (COT). Ce contrat vise à apporter un soutien financier et technique aux ambitions précisées par les cinq Communautés de communes dans leurs PCAET.

Ce contrat implique l'application de la démarche de l'ADEME « Territoire Engagé dans la Transition Écologique » par les cinq communautés de communes (avec l'accompagnement du Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers et de conseillers spécialisés).



A savoir : plus d'un français sur deux vit sur un territoire qui utilise cette méthode pour piloter sa démarche de transition.

Processus du COT :

Contrat d'Objectifs Territorial	Objectifs
Phase 1 : étude (Début 2023 – mi 2024)	1-Réaliser les états des lieux « Climat Air Energie » et « Economie circulaire » de la CDC ; 2-Prévoir les actions permettant à la collectivité de s'engager dans une démarche d'amélioration continue, inscrite dans la durée, en faveur de la transition écologique ; 3- Délibérer l'engagement en phase 2.
Phase 2 : opérationnelle (Mi 2024 – fin 2026)	1-Travailler à l' application des actions pensées en phase 1 ; 2- Constater l'amélioration continue de la CDC dans la transition écologique.

Dans ce contexte, la communauté des communes et le Pôle Territorial ont travaillé en 2023 et début 2024 à l'application de la démarche « Territoire Engagé dans la Transition Ecologique ».

Résultats de l'état des lieux :

	Démarche	
	« Territoire Engagé dans la Transition Écologique »	
/	CLIMAT AIR ÉNERGIE	ÉCONOMIE CIRCULAIRE
Scores de la CDC Rurales de l'Entre-Deux-Mers (2023)	22%	10%

Ces résultats précisent la performance globale de la politique territoriale de la CdC en matière de transition écologique.

Actions prévues :

Est proposé (après étude par la commission environnement, développement durable et ordures ménagères) de prévoir en phase 2 la réalisation des actions ci-dessous (tableau : Plan d'action COT de la CdC).

Plan d'action COT de la CdC :		
Thèmes	Sous-thèmes	Détails supplémentaires
Politique	Acter un suivi politique des actions de transitions écologiques de la CdC ;	La commission environnement et développement durable se réunira plusieurs fois par an afin de mettre en œuvre une démarche de suivi-évaluation du programme d'actions du PCAET et du COT.
	Identifier un élu(e) référent(e) en charge de l'économie circulaire et le spécifier dans son titre ;	/
Animation	Sujet : la transition écologique de la CdC ;	Recruter un chef de projets transition écologique : En charge du suivi des dossiers : PCAET/COT/Mobilités.
	Sujet : le suivi des consommations des infrastructures de la CdC ;	Identifier la personne en charge du suivi de la consommation d'énergie et d'eau au sein de la CdC.
Adaptation au changement climatique	Intégrer les éléments de résilience climatique dans les documents de planification structurants de la CdC ;	Dans les documents d'appel à projet (AAP), ou règlement de la Zone d'activités économiques (ZAE).
Rénovation des bâtiments résidentiels et tertiaires	Programme Local de l'Habitat (PLH) (en construction par le SIPHEM) ;	*Identifier l'adaptation au changement climatique (et plus particulièrement le confort d'été) comme une thématique à fort enjeu dans le PLH ;

construction durable sur le territoire		*Faire référence à des labels de performance dans le Programme Local de l'Habitat.
	Identification des déperditions thermiques de toutes les toitures du territoire ;	Réalisation d'une thermographie aérienne mutualisée à l'échelle des 5 communautés de communes du Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers. [CONVENTION]
Patrimoine de la CdC	Appliquer un Diagnostic de Performance Energétique à chaque bâtiment de la CdC ;	Augmenter chaque année la part de bâtiments diagnostiqués, jusqu'à connaissance quasi-totale du patrimoine : DPE des bâtiments de la CdC.
	Équiper les compteurs des bâtiments publics de télé-relevé ;	/
	S'engager pour un objectif chiffré de réduction des consommations d'eau ;	/
	Installer sur les bâtiments à venir un système de réutilisation des eaux pluviales (avec en amont une étude de possibilité) ;	/
	Ombrager les espaces de stationnement pour limiter le recours à la climatisation, tout en limitant l'imperméabilisation des sols ;	/
	Effectuer l'entretien des bâtiments et des espaces publics selon des critères écologiques ;	/
Biodiversité	Mettre en valeur les informations et actions locales relatives à la biodiversité dans les différents supports de communication (Force + et site internet de la CdC) ;	/
	Mettre en place la gestion différenciée des espaces verts ;	/
	A l'avenir, utiliser des espèces rustiques et adaptées au contexte local, y compris dans la perspective du changement climatique ;	/
Mobilité	Évaluer le ressenti des habitants au regard du mode de déplacement cycliste à travers une enquête ;	/
	Informers les cyclistes sur le réseau existant ;	/
	Formation des agents ;	Proposer une offre de formation de type "Éco-conduite" aux agents.
Budget	Faire correspondre à chaque étape de la construction de la politique « transition écologique » un budget : action de sensibilisation, de communication, diagnostic, suivi, évaluation, programme d'actions. Ce budget de la politique climat-air-énergie est traduit en une trajectoire annuelle de dépenses ;	Allouer le budget chaque année par le conseil de la collectivité.
	Disposer d'un plan pluriannuel d'investissement qui intègre des actions de transition écologique en lien avec ses documents de programme ;	/
Achats responsables	Disposer d'une politique d'achat responsable (en s'aidant d'une structure spécialisée) ;	Structure spécialisée : 3AR Achats publics responsables en Nouvelle-Aquitaine.
Agriculture durable	Promouvoir la carte des « Produits alimentaires locaux » sur le site de la CdC ;	https://www.coeurentre2mers.com/produits-alimentaires-locaux
Communication	Mettre en avant des déclarations claires relatives aux questions énergétiques et climatiques sur le site internet de la collectivité (via par exemple un onglet dédié).	/

A savoir : une version plus détaillée du plan d'action COT de la CdC a été formalisé. Ne sont présentées ci-dessus uniquement les actions nécessitant l'avis du Conseil Communautaire pour délibération (mi-2024 – fin 2026).

Objectif de fin de COT pour la communauté des communes (fin 2026 – début 2027) :

/	Démarche « Territoire Engagé dans la Transition Écologique »	
	CLIMAT AIR ÉNERGIE	ÉCONOMIE CIRCULAIRE
Scores de la CdC Rurales de l'Entre-Deux-Mers (fin 2023 – début 2024)	22%	10%
Amélioration continue dans la transition écologique : Objectifs à atteindre pour la CdC Rurales de l'Entre-Deux-Mers (fin 2026 – début 2027)	33% (+11%)	23% (+13%)

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés décide :

- **DE CONFIRMER** l'engagement de la collectivité dans la phase Opérationnelle (=phase 2) du Contrat d'Objectifs Territorial (COT) ;
- **DE VALIDER** le Plan d'actions COT de la CdC tel que présenté ci-dessus.

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	37
Nombre de procurations	14
Excusés	1
Absents	15
Nombre de votants	51

Pour	40
Contre	7
Abstentions	4
Non votant	0

Échanges :

Monsieur Philippe PORTEJOIE souhaite savoir si la démarche concerne les bâtiments de la CdC ou toutes les communes.

Monsieur Benjamin MALAMBIC répond qu'il s'agit des éléments dont la CdC peut agir c'est-à-dire les bâtiments. Ce qui va être fait peut-être dupliqué aux communes.

Monsieur Philippe PORTEJOIE fait remarquer que des particuliers entreprennent des travaux et il demande s'il existe une base où l'on pourrait enregistrer ces données.

Monsieur Benjamin MALAMBIC indique que le cadastre solaire est un outil permettant d'avoir une vision sur tout le territoire. Il ajoute que via les France services, les demandes de PrimeRénov' sont possibles ; ce qui permet également d'obtenir un indicatif. Il souligne qu'en cas d'engagement de la CdC pour la poursuite de la démarche (phase 2), il sera nécessaire de recruter en 2025 un chargé de mission. Il revient sur la proposition faite par le SIPHEM concernant une étude sur le potentiel solaire des toitures. Une présentation sera faite courant juin.

Monsieur Michel BRUN fait remarquer qu'il serait intéressant que ce soit les habitants du secteur qui profitent de la production de panneaux solaires.

Monsieur Benjamin MALAMBIC explique le surplus de 40 000 € de facture d'électricité en 2022 et 2023 pour la CdC avec une projection sur 10 ans à 50 % en plus. Tout ce que l'on pourra produire nous-même permettra de maîtriser nos consommations afin d'économiser.

Monsieur Philippe PORTEJOIE pense que le photovoltaïque n'est pas une solution rentable car il y aura de la surconsommation. Il faut agir sur les économies avant.

Monsieur Benjamin MALAMBIC est d'accord sur le fait d'installer des panneaux photovoltaïques uniquement sur des bâtiments qui sont rénovés. Le but étant d'avoir une politique globale et une gestion unique des bâtiments.

Monsieur Frédéric MAULUN souligne l'intérêt de la phase 2, portée par la communauté des communes, qui est de mutualiser. Le fait de recruter un chargé de mission permettra d'apporter une ingénierie et une meilleure connaissance à l'ensemble des communes.

Madame Maryse CHEYROU rappelle que le SIPHEM peut procéder aux études thermiques.

Monsieur Benjamin MALAMBIC indique que leurs moyens sont limités pour l'ensemble de la collectivité (accompagnement, appel d'offre, ...) sur le temps imparti.

Monsieur Jean Claude BERNÈDE souhaite connaître le montant du financement des panneaux sur le bâtiment de la CdC et le m².

Monsieur Benjamin MALAMBIC ne peut pas répondre précisément et pense que c'était inclus dans les travaux. La surface correspond à 250 m².

Monsieur Éric GUÉRIN précise que la revente du kwh était au prix d'environ 60 centimes avec l'ancien contrat (en cours actuellement) et qu'elle est de 13 centimes pour les nouveaux contrats.

Monsieur Benjamin MALAMBIC souligne qu'il s'agit d'autoconsommer avant de revendre.

Sandrine DORPE expose les données récupérées depuis 2018. En 2023, la collectivité a récupéré 14 000 €, en 2022 13 600 € et 20 000 € en 2021.

Madame Christiane DULONG demande si les contrats peuvent être renégocier.

Monsieur Benjamin MALAMBIC répond qu'il existe plusieurs modèles. Il rappelle l'objectif du COT qui est de s'engager dans une démarche de transition écologique et que ce n'est pas uniquement du « solaire ».

Monsieur Jean Marc PRA souhaite connaître le coût du chargé de mission.

Monsieur Benjamin MALAMBIC indique le salaire chargé à l'année pour un montant de 50 000 €. Le budget attribué dans les actions sera validé en commission et en Conseil Communautaire.

Monsieur le Président ajoute que les communes peuvent travailler sur les économies à faire et la possibilité de mutualiser. Il évoque le projet de la commune de Tabanac qui propose de mutualiser des contrats afin d'obtenir les meilleurs prix pour l'installation de pompes à chaleur.

Madame Myriam RÉGIMON revient sur l'usage des bâtiments en été et le fait qu'il soit complexe de sortir les enfants dehors en cas de forte chaleur. Une réflexion pourrait être faite à ce sujet.

Monsieur Régis PUJOL pense qu'il est nécessaire qu'un technicien gère ce dossier afin de récupérer les informations pour évaluer les situations idéales.

Monsieur Éric GUÉRIN souligne qu'il faut une enveloppe pour recruter cette personne. Il faut connaître le montant et le nombre bâtiments concernés.

Monsieur Benjamin MALAMBIC explique que si rien n'est fait, cela coûtera à la CdC. Il évoque les messages reçus en mairie de la Préfecture, des fonds verts, l'ADEME, des appels à projet.

Monsieur Michel BRUN rappelle que l'on s'est déjà engagé avec le COT et pense qu'il faut continuer. La période climatique ne va pas s'arranger et que l'on arrivera à trouver les financements.

Monsieur Benjamin MALAMBIC remercie Sandrine DORPE et Émanuel ANDRÉ pour le travail effectué.

DEL_2024_038

Objet : Actions Collectives de Proximité (ACP) – Adoption du dispositif

La Région est la collectivité territoriale responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique. Elle a adopté, le 20 juin 2022, le nouveau Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) pour la période 2022-2028 qui définit les orientations en matière d'aides aux entreprises.

La Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers a conventionné avec la Région Nouvelle Aquitaine pour la mise en œuvre du SRDEII et des aides aux entreprises le 11 avril 2023 (délibération n° DEL_2023_036 du 11 avril 2023).

Le PETR Cœur Entre-deux-Mers porte pour le compte de ses 5 communautés de communes une Action Collective de Proximité. Ce dispositif financier qui favorise le maintien de l'économie du territoire est co-financé par la Région Nouvelle-Aquitaine et les communautés de communes. 50% des fonds sont attribués par les 5 CdC du Cœur Entre-deux-Mers, 50% par la Région Nouvelle-Aquitaine avec une enveloppe globale de 500 000 euros.

Les Enjeux thématiques et aides aux entreprises de l'ACP Cœur Entre-deux-Mers :

1- La transmission/reprise dans les cas où le chef d'entreprise a + de 55 ans

Action collective « Prestation d'accompagnement à la cession » :

- Permet aux TPE de bénéficier d'un diagnostic et d'une aide à la transmission.
- Le diagnostic sera accompagné d'un plan d'actions pour faciliter la cession. Un accompagnement d'un an sera assuré.

Subvention à l'investissement pour :

- **Les artisans de la construction.**
- **Petites industries manufacturières :**

Taux de subvention 30 %

Subvention moyenne 10 000 €.

Plafond d'investissements éligible 75 000 €.

Plancher d'investissements 10 000 €.

2- La transformation numérique

Action collective « Prestation d'accompagnement, diagnostic et préconisations » :

- Permet aux TPE de bénéficier d'un accompagnement personnalisé.
- Le diagnostic présentera un état des lieux de l'usage du numérique suivi d'un accompagnement dans l'appropriation et l'utilisation des outils numériques.

Subvention à l'investissement en matériels et outils numériques pour :

- **Les commerces et services de proximité.**
- **La restauration.**
- **Les artisans de la construction.**

Taux de subvention 30 %

Subvention moyenne 2 000 €

Plafond d'investissements éligible 15 000 €

Plancher d'investissements 2 000 €

3- La transition écologique et énergétique

Subvention à l'investissement productif pour du matériel plus respectueux de l'environnement

- **Artisans de la construction.**
- **Petites industries manufacturières.**
- **Restauration.**

Taux de subvention 30 %

Subvention moyenne 10 000 €

Plafond d'investissements éligible 75 000 €

Plancher d'investissements 10 000 €

4- La modernisation, l'accroissement ou la diversification d'activités favorisant l'emploi

Subvention à l'investissement productif en vue d'augmenter la production avec idéalement la création d'emploi à la clé ou en vue de moderniser l'outil de production :

- **Artisans de la construction.**
- **Petites industries manufacturières.**
- **Restauration.**

Taux de subvention 30 %

Subvention moyenne 10 000 €

Plafond d'investissements éligible 75 000 €

Plancher d'investissements 10 000 €

5- La modernisation des locaux

Subvention à l'investissement pour la modernisation des vitrines, la mise en accessibilité ou les aménagements intérieurs :

- **Les commerces et services de proximité.**
- **La restauration.**

Taux de subvention 30 %

Subvention moyenne 5 000 €

Plafond d'investissements éligible 20 000 €

Plancher d'investissements 4 000 €

Détail des entreprises éligibles

La Région souhaite cibler cet accompagnement sur des activités particulières et des territoires fléchés (centres bourg). Les discussions ont permis d'élargir le soutien à l'ensemble du territoire pour un certain nombre d'activités.

→ **Petites industries manufacturières**

Tout le territoire

On y trouve : industries artisanales de production de biens de consommation en bois, carton, métal, textile, fabrication de meubles, pièces pour l'industrie et également la transformation d'aliments (conserverie, charcuterie, boulangerie pâtisserie...)

→ **Artisans de la construction**

Tout le territoire

On y trouve : les artisans du bâtiment, premier œuvre et second œuvre.

→ **Les commerces et services de proximité**

Centres bourg (*)

→ **La restauration**

Centres bourg (*)

Concerne les commerces de détail et certains artisans de bouche (commerces alimentaires d'équipement de la personne et de la maison, loisirs, culture, boucher, boulangers, à l'exception des automobiles et motocycles). On y trouve également les prestataires, coiffure, esthétique.

15 communes de plus de 2500 habitants où l'on rencontre une diversité de commerces et de services de proximité + Targon et Sauveterre-de-Guyenne.

- Coteaux bordelais : Tresses, Carignan de Bx, Pompignac, Fargues St Hilaire, Sallebaeuf.
- Portes de l'Entre-deux-Mers : Latresne, St Caprais de Bx, Camblanes et Meynac.
- Rives de la Laurence : St Loubès, Ste Eulalie, St Sulpice et Cameyrac, Montussan, Yvrac.
- Créonnais : Sadirac, Créon.
- Rurales de l'Entre-deux-Mers : Sauveterre-de-Guyenne, Targon.

Composition du Comité de pilotage :

- Le Vice-président en charge du développement territorial du Pôle,
- Le Conseiller Régional référent du territoire,
- Les Vice-présidents en charge du développement économique et des transitions des 5 CdC ou élus communautaires désignés par les Présidents de CdC,
- Les DGS des communautés de communes ou les techniciens « développement économique » des communautés de communes, désignés par les Présidents de CdC,
- Les services de la Région Nouvelle-Aquitaine (DATAR).

Le Comité de pilotage est un acteur clé dans la conduite du projet. Il assure le bon déroulé des opérations et décide de l'octroi des aides aux entreprises.

Les communautés de communes ont deux types de dépenses dans le cadre de l'ACP :

- **Fonctionnement : pour les bilans conseils et les accompagnements à la transmission**

Le coût de la prestation « accompagnement à la transmission » est pris en charge par la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers à hauteur de 432 € par prestation soit 4 accompagnements sur les 2 ans (Région : 40 % ; communauté de communes 30 % ; entreprises : 30 %).

Le coût de la prestation « Bilan conseil » est pris en charge par la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers à hauteur de 225 € par prestation soit 14 bilans sur les 2 ans (cf tableau joint) (Région : 50 % TTC, communauté de communes 25 % HT, entreprises 25 % HT +TVA).

Le Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers présentera un titre au nom de la communauté de communes pour le montant qu'elle prend en charge.

- **Investissement : pour subvention de soutien à l'investissement**

L'enveloppe allouée aux subventions à l'investissement est composée à 50 % de fonds CdC et 50 % Région Nouvelle Aquitaine soit 50 500 € pour la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers à répartir sur 2 ans (25 250 € en 2024 – 25 250 € en 2025).

Pour chaque demande de subvention, le Comité de pilotage pourra proposer un financement :

- **À 100 % par la CdC.**
- **À 100 % par la Région.**
- **Réparti entre la Cdc et la Région.**

L'état récapitulatif des factures, cosigné par l'entreprise et le PETR (les factures et autres pièces seront conservées par le PETR) permettra la liquidation de la subvention.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **D'ADOPTER** le dispositif Action Collective de Proximité (ACP) du Cœur Entre-Deux-Mers dans les conditions exposées ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Vice-président en charge du développement économique à signer les documents validés par le COPIL.

Synthèse du budget ACP par Communauté de communes sur les 2 années

DÉPENSES		RECETTES	
<u>Investissement productif par CdC (HT)</u>	337 465	Financement par les entreprises	237 465
		Subvention Région	50 500
		Subvention par CdC	50 500
<u>Animation du dispositif (Global)</u>	20 500	Région	8 200
		Pôle Cœur Entre-deux-Mers	12 300
<u>Communication (Global)</u>	3 400	PETR	3 400
<u>14 Bilans-conseils (TTC)</u>	15 120	Financement entreprise	4 410
		Financement CDC	3 150
		Région	7 560
<u>4 Accompagnement / transmission (HT)</u>	5 760	Financement entreprise	1 728
		Financement CDC	1 728
		Région	2 304
<u>Accompagnement numérique individuel et collectif</u>	32 960	Région	13 184
			19 776

DEL_2023_039

Objet : Cap Solidaire – Renouvellement de la convention de partenariat

Monsieur Benjamin MALAMBIC, vice-président en charge de la mobilité, expose qu'il convient de renouveler la convention de partenariat entre l'Association Cap Solidaire- Union des Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire du Sud-Gironde (UAESSSG) et la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers.

La présente convention, conclue pour l'année 2024, fixe en ses articles les dispositions relatives aux engagements de chacune des parties, ainsi que la contribution financière de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers pour la réalisation des actions partenariales exposées qui s'élève à 3 990.04 € (soit 17 348 habitants X 0.23 €).

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **D'ENTÉRINER** la convention d'objectifs entre l'Association Cap Solidaire et la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers conclue pour l'année 2024 soit du 1er janvier au 31 décembre 2024 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, à signer ladite convention.

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	37
Nombre de procurations	14
Excusés	1
Absents	15
Nombre de votants	51

Pour	47
Contre	4
Abstentions	0
Non votant	0

Échanges :

Monsieur le Président souligne le fait que le territoire est peu desservi par les transports. Il évoque le soutien du PETR auprès de la Région.

DEL_2023_040

Objet : CAP Solidaire – Transport d'Utilité Sociale – Avenant n° 1

Vu la délibération n° DEL 2022_041 du Conseil Communautaire réuni le 13 juin 2022 ;

Vu la délibération n° DEL 2023_021 du Conseil Communautaire réuni le 13 mars 2023 ;

Monsieur Benjamin MALAMBIC, vice-président en charge de la mobilité, rappelle l'engagement de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers relatif à la mise en place du service de Transport d'Utilité Sociale (TUS).

Il expose :

Les objectifs de ce projet :

- Apporter des réponses individualisées et de proximité aux habitants et aux territoires,
- Élargir les possibilités de déplacement des habitants, notamment les moins autonomes,
- Encourager une mobilité partagée, environnementale, solidaire et économique.

Les modalités de fonctionnement :

- Un véhicule en leasing (automobile, voire minibus en renfort),
- Un chauffeur (permis B sans autre réglementation),
- Réservation par les habitants en amont,
- Planification des trajets,
- Coût maximum plafonné à 32 cts du km (décret), tarif social dégressif (plancher à 12 cts/km).

Les publics

Les habitants de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers.

Les acteurs et partenaires :

- La Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers : Communication/promotion/partenariat,
- Les France Services (porte d'entrée) pour l'inscription,
- Les Associations, communes, partenaires locaux... pour la communication,
- Cap Solidaire : gestion (planification) et réalisation du service TUS.

Budget prévisionnel :

Cap Solidaire finance l'ingénierie et le leasing du véhicule dans le cadre de l'action globale « Mobilités Innovantes ».

Participation de l'usager (32 cts max/km), afin de compenser le coût de carburant.

Le chauffeur interviendra sur le territoire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers. Sa rémunération sera prise en charge par Cap Solidaire. Ce coût n'étant pas intégré à l'action globale, son financement sera pris en charge par la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers à hauteur de 10 000 €.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **DE VALIDER** l'avenant n° 1 à la convention de Mobilité 2024 entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et l'association Cap Solidaire – Union des Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire du Sud-Gironde (UAESSSG) ;
- **D'OCTROYER** une subvention complémentaire à la convention annuelle cadre conclue avec Cap Solidaire à hauteur de 10 000 € TTC.

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	37
Nombre de procurations	14
Excusés	1
Absents	15
Nombre de votants	51

Pour	49
Contre	2
Abstentions	0
Non votant	0

Échanges :

Monsieur le Président précise que la Région prend uniquement en compte le Transport À la Demande. Il pense qu'une étude devra être faite et fait remarquer le coût plus important que le TUS. Le sujet est évoqué dans le Force +.

Monsieur Frédéric MAULUN souhaite connaître la capacité supplémentaire de trajet réalisable.

Monsieur Benjamin MALAMBIC indique qu'il n'a pas les données pour répondre. Il fait remarquer qu'il serait possible de faire plus de trajet si on mutualisait en prenant en compte les habitudes des usagers.

DEL_2024_041

Objet : CAF - Convention d'Objectifs et de Financement - Versement de la prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Extrascolaire » et du bonus « territoire CTG »

Madame Myriam RÉGIMON, vice-présidente en charge de la Petite Enfance/Enfance/Jeunesse, présente la convention bipartite d'objectifs et de financement entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.

La convention ci-jointe définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la Prestation de Service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Extrascolaire » et du bonus « territoire CTG » par la Caisse d'Allocations Familiales à la collectivité ;

Elle est conclue du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.

Les membres du Conseil Communautaire à la majorité de ses membres présents ou représentés décide :

- **D'ENTÉRINER** la convention bipartite d'objectifs et de financement entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, dans le cadre du versement de la Prestation de Service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Extrascolaire » et du bonus « territoire CTG » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention.

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	37
Nombre de procurations	14
Excusés	1
Absents	15
Nombre de votants	51

Pour	49
Contre	0
Abstentions	1
Non votant	1

DEL_2024_042

Objet : CAF - Convention d'Objectifs et de Financement - Versement de la prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Périscolaire », du bonus « territoire CTG » et de la bonification « Plan mercredi »

Madame Myriam RÉGIMON, vice-présidente en charge de la Petite Enfance/Enfance/Jeunesse, présente la convention bipartite d'objectifs et de financement entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.

La convention ci-jointe définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la Prestation de Service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Périscolaire », du bonus « territoire CTG », et de la bonification « Plan mercredi » par la Caisse d'Allocations Familiales à la collectivité ;

Elle est conclue du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés décide :

- **D'ENTÉRINER** la convention bipartite d'objectifs et de financement entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde dans le cadre du versement de la Prestation de Service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Périscolaire », du bonus « territoire CTG », et de la bonification « Plan mercredi » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention.

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	37
Nombre de procurations	14
Excusés	1
Absents	11
Nombre de votants	55

Pour	48
Contre	0
Abstentions	0
Non votant	3

DEL_2024_043**Objet : CAF - Convention d'Objectifs et de Financement - Versement de la Prestation de Service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Accueil Adolescents » et du bonus « territoire CTG »**

Madame Myriam RÉGIMON, vice-présidente en charge de la Petite Enfance/Enfance/Jeunesse, présente la convention bipartite d'objectifs et de financement entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.

La convention ci-jointe définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la Prestation de Service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Accueil Adolescents » et du bonus « territoire CTG » par la Caisse d'Allocations Familiales à la collectivité ;

Elle est conclue du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide :

- **D'ENTÉRINER** la convention bipartite d'objectifs et de financement entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, dans le cadre du versement de la Prestation de Service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Accueil Adolescents » et du bonus « territoire CTG » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention.

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	37
Nombre de procurations	14
Excusés	1
Absents	15
Nombre de votants	51

Pour	51
Contre	0
Abstentions	0
Non votant	0

DEL_2024_044**Objet : CFE - Mission d'accompagnement à la fiscalité locale**

Monsieur Frédéric MAULUN, vice-président, présente la convention d'accompagnement à la fiscalité locale entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et le groupe Écofinance.

La mission d'Écofinance consiste à aider la collectivité à réviser les bases d'imposition de cotisations minimum de la CFE afin de répartir l'effort des contribuables de manière plus homogène et plus équitable, d'optimiser le produit fiscal, après présentation de plusieurs scénarios.

Le coût de cette prestation s'élève à 5 500 € HT.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés décide :

- **DE VALIDER** la convention d'accompagnement à la fiscalité locale entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et le groupe Écofinance ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention.

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	37
Nombre de procurations	14
Excusés	1
Absents	15
Nombre de votants	51

Pour	42
Contre	8
Abstentions	1
Non votant	0

Échanges :

Monsieur Philippe PORTEJOIE ne comprend pas pourquoi il y a autant de taxe pour les plus grandes entreprises.

Monsieur le Président pense qu'il est nécessaire d'avoir un équilibre.

DEL_2024_045

Objet : CLIC – Renouvellement de la convention avec le Département de la Gironde

Monsieur le Président, rappelle qu'au vu des difficultés financières rencontrées par le Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique (CLIC) Sud Gironde et des limites des communautés des communes adhérentes au Groupement d'Intérêt Public du CLIC, à pouvoir les compenser, le Conseil Communautaire réuni le 13 mars 2023 a autorisé le Département de la Gironde à internaliser cette structure et s'est également engagé à maintenir sa participation financière à hauteur de 0.85 €/habitant.

Cette décision a permis au Département de la Gironde de poursuivre les activités d'information, de conseil, d'orientation et de soutien à destination des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leur entourage, assurées par le CLIC Sud Gironde.

La convention de financement proposée entre le Département de la Gironde et la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers acte les engagements de chacune des parties ainsi que les modalités financières et budgétaires.

Le montant de la participation de la collectivité est fixé pour 2024 à 14 745.80 € soit 17 348 habitants X 0.85 €.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de financement avec le Département de la Gironde, d'une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction.

— VOTES	
Nombre de membres en exercice	67
Nombre de membres présents	37
Nombre de procurations	14
Excusés	1
Absents	15
Nombre de votants	51

Pour	49
Contre	0
Abstentions	1
Non votant	1

INFORMATIONS DIVERSES

- Évènement Viens Voir Ma Rurale :

Monsieur Benjamin MALAMBIC évoque la 3^{ème} édition qui se déroulera le samedi 1^{er} juin à Lugasson. Il souligne que les agents de l'ensemble des services de la CdC seront présents lors de cet évènement. Ils présenteront le travail effectué tout au long de l'année. Le détail du programme est indiqué sur les flyers et le site internet. Il ajoute que les agents France services avec l'appui d'Émilie HOUDAYER ont créé un jeu de société sur les démarches administratives. Il propose aux élus de se mobiliser.

- Projet de Territoire – Atelier n° 1 :

Monsieur le Président rappelle la tenue de la réunion le mardi 17 mai à 17 h à la salle des fêtes St Romain. Il sollicite la participation d'un maximum de personnes et demande aux communes n'ayant pas encore répondu de le faire. Les maires peuvent être représentés par des conseillers municipaux.

- Syndicats d'eau et d'assainissement :

Monsieur le Président souhaite proposer de faire venir les syndicats d'eau et d'assainissement pour échanger avec le sénateur M. GILLÉ.

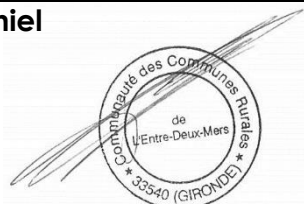
- Isolement des personnes âgées :

Madame Christiane DULONG informe de l'organisation par le Conseil départemental de la semaine contre l'isolement des personnes âgées du 10 au 15 juin. En lien avec Estelle SOUQUES, un programme a été établi. Un covoiturage sera proposé pour les personnes dans l'incapacité de se déplacer. Les agents du France services de Targon, la conseillère numérique, Ma Caucàs'Ri, l'ASEPT seront présents à Daubèze (Escape Game, exposition photos, jeu de l'oie des France services, interview radio entre2mers goûter convivial).

2024	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Conseil communautaire	10	8		9	14	18	9

2024	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Bureau	27	24			2	30	28		2

Délibérations prises : DEL_2024_037, DEL_2024_038, DEL_2024_039, DEL_2024_040, DEL_2024_041, DEL_2024_042, DEL_2024_043, DEL_2024_044 et DEL_2024_045

BARBE Daniel 	HATRON Valérie 
--	---